

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois d'octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 19 octobre 2023 affichée le 19 octobre 2023.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Béatrice MONTIGNY, Mme Nicole NAVARRO, Mme Patricia PAMART, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Jean Luc CAPON, M. Paul Hervé DUBOIS, M. Patrice DUPIRE, M. Blaise FENET, M. Christophe PATON

Absents excusés : Mme Ingrid GUISE (procuration à M. Michel LALISSE), M. Maxime GEORGE (procuration à M. DUBOIS Paul-Hervé), M. Richard RISSO, M. Benjamin GOUBET

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Luc CAPON est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CM-D2023-23-10/07

Avis sur un devis pour le remplacement du portail de la salle des fêtes

Nombre de Membres en exercice : **14**

Nombre de Membres présents : **10**

Nombre de suffrages exprimés : **12**

Votes Pour : **12**

Votes Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le devis des experts de la véranda à Péronne pour le remplacement du portail de la salle des fêtes d'un montant de 4 596.82€ H.T.

Considérant le devis de Solabaie à Saint-Quentin pour le remplacement du portail de la salle des fêtes d'un montant de 4 220.31€ H.T.

Considérant le devis d'Aluminium et création à Bapaume pour le remplacement du portail de la salle des fêtes à lames ventilées d'un montant de 4 056.47€ H.T.

Il y a lieu de se prononcer sur ces devis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **Valide** le devis de l'entreprise Aluminium et création de Bapaume de 4 056.47€ HT pour le remplacement du portail de la salle des fêtes

φ Mandate Monsieur Le Maire pour signer le devis commande.

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 26 octobre 2023

Pour extrait conforme ;

M Jean-Luc CAPON
Secrétaire de séance,

M. Michel LALISSE,
Maire,